

Réf: Dossier 351962

## Avis de constitution

### SOCIETE « AMCA SARL »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA  
BONOUMIN DORAVILLE, Lot 55, Ilot 5

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27/09/2024 , et enregistrés le 09/10/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AMCA SARL »

Objet : La société a pour objet, directement ou indirectement en tout pays et plus particulièrement en République de Côte d'Ivoire :

- IMPORT-EXPORT DE MARCHANDISES DIVERSES ;
  - LOCATION-VENTE DE VEHICULES ;
  - COMMERCE GENERAL;
  - TRANSPORT DE PERSONNES ET DE BIENS
  - BATIMENT-TRAVAUX PUBLICS
  - AMENAGEMENT FONCIER ET LOTISSEMENT
  - ASSAINISSEMENT-COLLECTE, RECYCLAGE ET  
GESTION DES ORDURES DIVERSES
  - FOURNITURES DE BIENS ET MATERIELS ET DE  
PRODUITS ALIMENTAIRES ;
  - FOURNITURES DE BUREAU
  - EVENEMENTIEL
  - PRESTATION DE SERVICES DIVERSES
  - FORAGE
  - ELECTRICITE
  - COMMERCE GENERAL.
- Et pour la réalisation de l'objet social :
- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
  - L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
  - La prise en location gérance de tous fonds de commerce.
  - La prise de participation dans toute société

existante ou devant être créée

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY RIVIERA BONOUMIN DORAVILLE, Lot 55, Ilot 5

Dirigeant(s) Mme AMUAH MARIE-CAMILLE AFFIBA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-10562 du 15/10/2024 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°63233/GTCA/RC/2024 du 15/10/2024

